

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est évaluée à 157,2 milliards d'euros en 2018 (1). Elle a doublé depuis 1980, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,9%. Durant la même période, le **produit intérieur brut (PIB)** a crû de 1,8% en moyenne par an. La part de la DIE dans le PIB progresse de 6,5% en 1980 à 6,7% en 2018 après avoir atteint 7,7% à la fin des années 1990 (2). Lors de la crise de 2009, cette part augmente sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4).

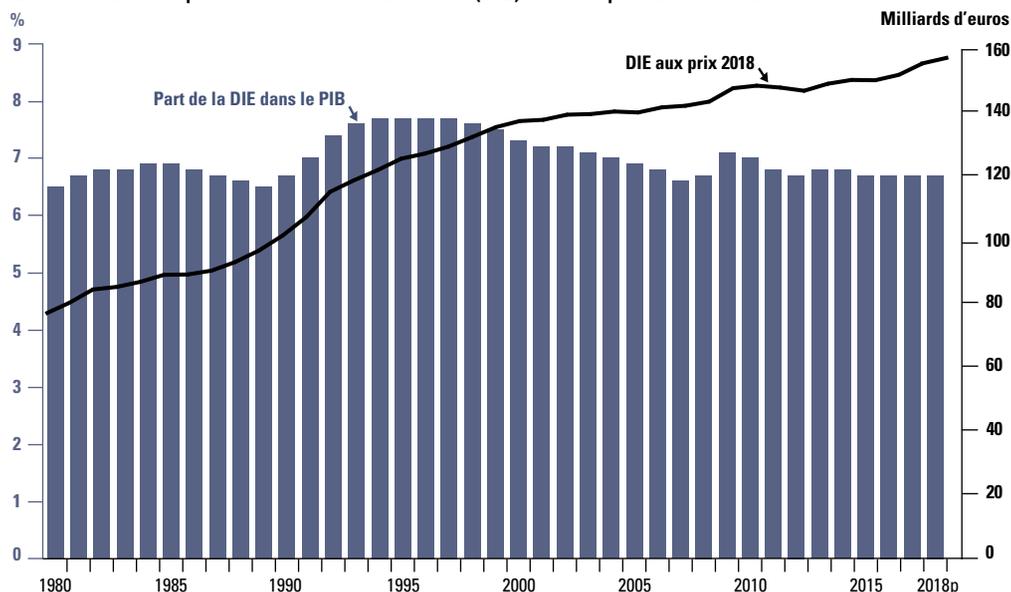
La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4).

Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît de 29,2% en 1980 à 26,6% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré au cours des années récentes. En 2018, elle atteint 29,7% dépassant ainsi son niveau de 1980.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0% de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 38,6% en 2017 et 2018.

La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue sur la période, passant de 15,1% de la DIE en 1980 à 20,2% en 2018 mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2018, la DIE s'élève à 157,2 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,7% du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

© DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2018 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.38 ; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

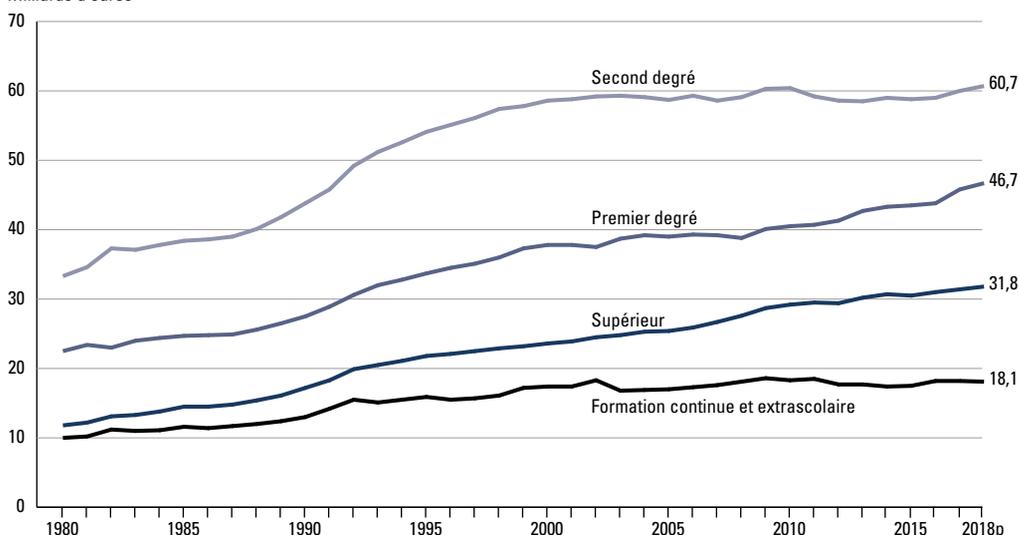
	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2017	2018p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	154 242	157 218
DIE (millions d'euros, prix constants estimation aux prix 2018)	77 743	101 505	137 381	140 108	148 464	150 242	155 460	157 218
% du PIB	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,7	6,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, au prix 2018

Milliards d'euros



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2017	2018p
Premier degré	29,2	27,1	27,5	27,8	27,2	28,9	29,5	29,7
Second degré	42,9	43,2	42,6	41,9	40,7	39,1	38,6	38,6
Supérieur	15,1	16,9	17,2	18,1	19,7	20,3	20,2	20,2
Formation continue	11,6	11,6	11,0	10,2	10,4	9,9	9,9	9,7
Extrascolaire	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,8
Total	100,0							

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

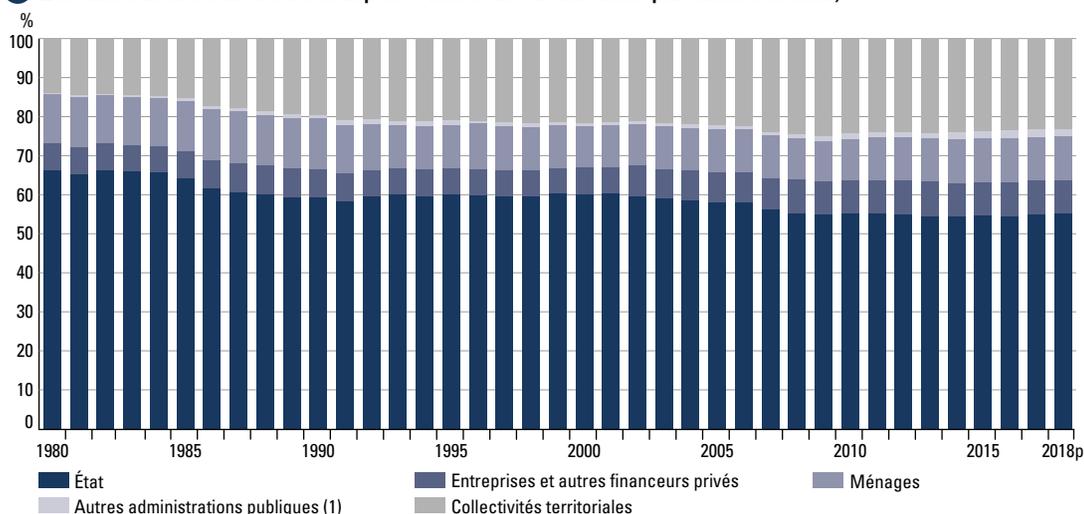
En 2018, l'État assure 55,0% du **financement final** de la **dépense intérieure d'éducation** (DIE). Il reste le premier financeur de la DIE. La part des collectivités territoriales dans la DIE s'est fortement accrue, passant de 14,0% en 1980 à 23,3% en 2018, sous l'effet des lois de décentralisation (1). Les autres financeurs sont les ménages (11,3%), les entreprises (8,6%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue, et les autres administrations publiques (1,8%) (2).

En **financement initial**, c'est-à-dire avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part de l'État est

encore plus importante (57,4%) (3). À l'inverse, la part des ménages est plus faible (7,8%). Les autres administrations publiques, en particulier les caisses d'allocations familiales avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire, contribuent à hauteur de 2,9% au financement initial de la DIE.

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (134,6 milliards d'euros en 2018, soit 85,6% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 7,2%. Le reste finance essentiellement l'administration générale (2,3%), les achats de fournitures et manuels scolaires (1,9%) et les transports scolaires (1,7%) (4).

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

1. Voir « Précisions ».

© DEPP

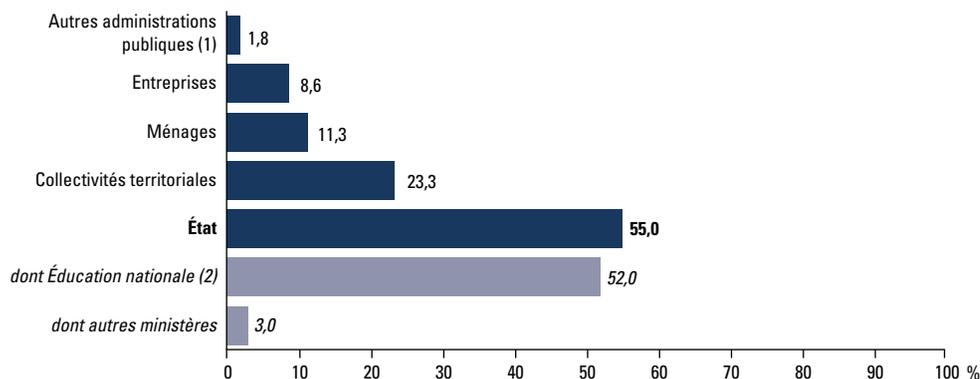
Précisions

Autres administrations publiques - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.38 ; 19.07.
 - Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements
 - *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Voir « Précisions ».

2. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

© DEFP

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2018, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	52,0	54,2
Autres ministères (2)	3,0	3,2
Total État	55,0	57,4
Collectivités territoriales	23,3	23,4
Autres administrations publiques (3)	1,8	2,9
Ménages	11,3	7,8
Entreprises et autres financeurs privés	8,6	8,5
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 266 millions d'euros en 2018.

3. Voir « Précisions ».

4 Le financement des activités d'éducation en 2018, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	24 061	81	24 141	13 041	306	1 044	1	38 533
	Second degré	35 546	1 234	36 780	10 053	277	1 851	1 184	50 144
	Enseignement supérieur (4)	16 266	1 858	18 124	2 860	1 009	3 215	2 753	27 960
Enseignement de type extrascolaire (5)		408	1 044	1 452	4 021	1 152	2 133	9 252	18 011
Total dépense intérieure d'enseignement		76 280	4 217	80 497	29 974	2 744	8 242	13 191	134 648
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 596	170	1 766	4 016	102	5 435	64	11 383
	Médecine scolaire	739	–	739	16	–	–	–	755
	Orientation	315	0	315	10	0	6	2	335
	Administration générale	2 860	295	3 155	229	4	12	143	3 544
Achats de biens et services liés	Transports scolaires	–	–	–	2 230	–	498	–	2 729
	Fournitures et livres scolaires	–	–	–	187	–	2 797	–	2 984
	Habillement, leçons particulières	–	–	–	–	–	841	–	841
Total dépense intérieure d'éducation		81 790	4 681	86 472	36 664	2 850	17 832	13 401	157 218

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 266 millions d'euros en 2018.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

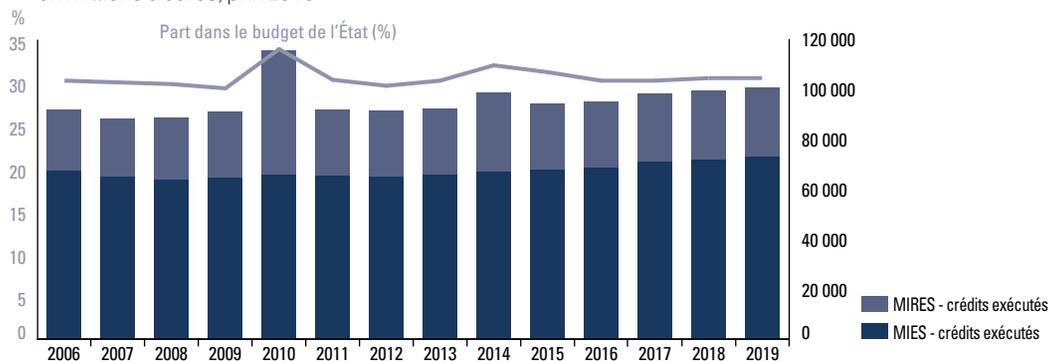
Le budget des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) ». Les crédits votés pour 2020 au titre de ces deux missions s'élèvent à 102,8 milliards d'euros de dépenses, soit 30,4 % du budget de l'État. Ces parts sont relativement stables depuis 2006, année de passage à la LOLF (1).

En 2020, 74,0 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, soit 1,8 % de hausse par rapport aux crédits exécutés en 2019 (2). Les évolutions par programme des crédits demandés en 2020 font apparaître une augmentation plus forte pour le programme 230 « Vie de l'élève » (5,8 %) (3). Ce programme représente 8,1 % des crédits de la MIES.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 13,8 milliards d'euros pour 2020 soit une hausse de 2,0 % par rapport aux crédits exécutés en 2019. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », avec 2,8 milliards d'euros en 2020, sont en hausse de 3,9 %.

Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2020 pour les « autres programmes » progressent de 3,4 % pour se situer à 11,8 milliards d'euros, cette augmentation favorisant les programmes 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et 193 « Recherche spatiale ».

1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans le budget de l'État, en millions d'euros, prix 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : en 2019, les crédits exécutés de la MIES et la MIRÉS s'élèvent à 100 680 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 30,5 % du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

Précisions

Champ - La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte ici. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant en 9.01, 9.02, 9.04 et 9.05 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

Évaluation aux prix de 2019 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, LFI 2020 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et enseignement supérieur.

2 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2017 à 2020, en millions d'euros, prix courants

Missions interministérielle (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2020 (3)	Évolution 2020/2019 (%)
	2017	2018	2019		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	70 328,8	71 661,1	72 715,6	74 025,7	1,8
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIRES)	27 201,7	27 578,6	27 964,0	28 742,4	2,8
Ensemble	97 530,4	99 239,7	100 679,7	102 768,1	2,1
Part dans le budget de l'État (%) (4)	30,2	30,5	30,5	30,4	
Part dans le PIB (%) (5)	4,2	4,2	4,2	n.d	

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.

2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.

4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère en charge des Armées.

5. Voir « Glossaire ».

© DEPP

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2017 à 2020, en millions d'euros, prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2020 (3)		Évolution (%) 2020/2019
	2017	2018	2019	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	21 573,8	22 000,9	22 549,4	23 070,2	31,2	2,3
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	32 436,3	32 916,8	33 204,0	33 635,6	45,4	1,3
Programme 230 : Vie de l'élève	5 167,6	5 418,0	5 638,9	5 968,0	8,1	5,8
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degré	7 477,2	7 564,5	7 626,7	7 636,8	10,3	0,1
Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 277,6	2 331,1	2 263,9	2 238,0	3,0	-1,1
Sous total scolaire MENJS	68 932,4	70 231,4	71 283,0	72 548,5		1,8
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 396,4	1 429,7	1 432,6	1 477,2	2,0	3,1
Total mission « Enseignement scolaire »	70 328,8	71 661,1	72 715,6	74 025,7	100,0	1,8

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2020 (3)		Évolution (%) 2020/2019
	2017	2018	2019	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 931,4	6 084,2	6 160,2	6 342,8	22,1	3,0
Établissements d'enseignement privés (action 4)	76,7	79,7	81,7	84,9	0,3	3,9
Bibliothèques et documentation (action 5)	456,3	464,3	465,3	452,1	1,6	-2,8
Recherche universitaire (action 17)	3 832,4	3 857,8	3 871,1	3 954,9	13,8	2,2
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	121,9	129,6	133,7	127,1	0,4	-5,0
Immobilier (action 14)	1 116,5	1 157,2	1 180,7	1 259,0	4,4	6,6
Pilotage et support du programme (action 15)	1 598,5	1 631,6	1 625,0	1 571,6	5,5	-3,3
Total programme 150	13 133,6	13 404,4	13 517,7	13 792,3	48,0	2,0
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 229,8	2 222,2	2 233,9	2 306,3	8,0	3,2
Aides indirectes (action 2)	265,7	272,0	275,9	302,2	1,1	9,5
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	55,9	59,3	57,9	60,5	0,2	4,4
Pilotage et animation du programme (action 4)	92,3	97,0	98,0	100,9	0,4	2,9
Total programme 231	2 643,7	2 650,6	2 665,7	2 769,9		9,6
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	329,7	339,9	342,3	356,7		1,2
Autres programmes : 172, 186, 190 à 193	11 094,7	11 183,8	11 438,3	11 823,5		41,1
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	27 201,7	27 578,6	27 964,0	28 742,4	100,0	2,8

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.

2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.

4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

© DEPP

Les producteurs d'éducation exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (150,7 milliards d'euros en 2018) (1).

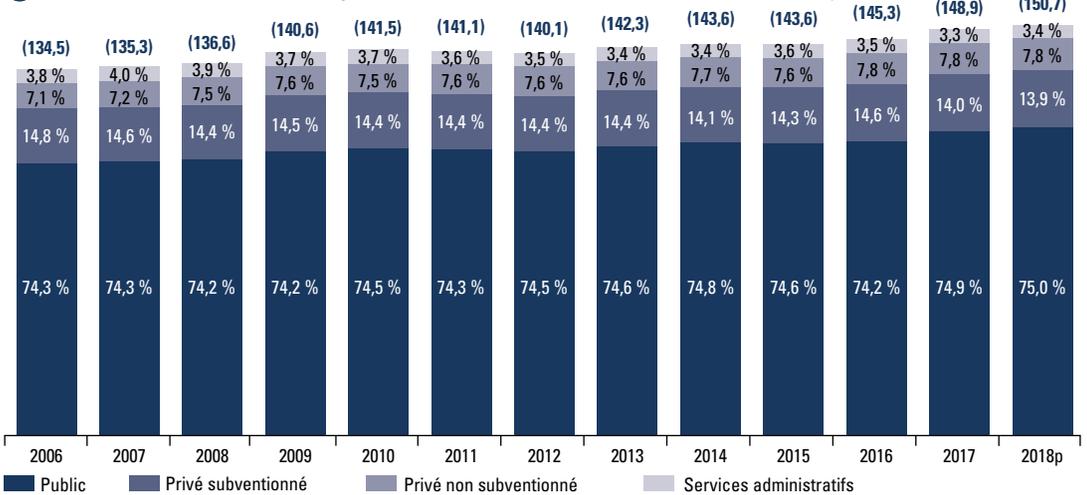
Ces ressources financent les établissements publics (75,0% en 2018), les établissements privés subventionnés (13,9%), les établissements privés non subventionnés (7,8%) et les services administratifs et organismes publics (3,4%) (2). Cette structure est globalement stable depuis 2006.

En 2018, les écoles maternelles et élémentaires publiques bénéficient d'un financement de 40,3 milliards d'euros (3). La part des collectivités territoriales est importante (38,8% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (55,7%) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 48,4 milliards d'euros, dont 73,5% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 20,3%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 64,3% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 25,3% par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les ménages et les financeurs privés.

1 Évolution du financement des producteurs d'éducation, en milliards d'euros, aux prix 2018



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

■ Lecture : en 2018, 150,7 milliards d'euros ont été mis à disposition des producteurs d'éducation, dont 75,0% pour le secteur public.

© DEPP

Précisions

Services administratifs et organismes publics - Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

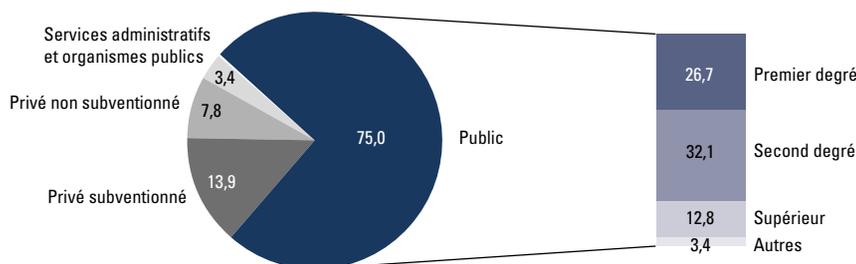
Autres administrations publiques - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les

organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.38 ; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Répartition du financement selon le producteur en 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

LECTURE : 26,7 % du financement est alloué aux établissements publics du premier degré.

© DEFP

3 Financement des producteurs d'éducation en 2018 - Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires	22 360	68	22 428	15 598	306	1 918	—	40 250
Collèges et lycées	34 729	839	35 569	9 824	347	2 058	571	48 368
Centre de formation d'apprentis	8	108	116	280	20	10	285	712
Universités	11 339	181	11 519	570	661	370	934	14 054
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 839	1 387	3 226	907	220	191	694	5 239
Centres de formation artistique	—	—	—	1 580	—	—	—	1 580
Centres d'enseignement spécial	259	180	438	19	1	9	4	471
Organismes d'enseignement à distance	93	—	93	—	—	50	17	159
Organismes de formation extrascolaire (4)	101	512	613	914	323	64	244	2 159
Total établissements publics d'enseignement	70 728	3 275	74 002	29 692	1 878	4 670	2 749	112 991
Écoles maternelles et élémentaires	1 894	—	1 894	820	—	960	—	3 674
Collèges et lycées	5 452	555	6 006	824	0	2 364	149	9 344
Centres de formation d'apprentis	0	33	33	476	34	18	491	1 052
Établissements d'enseignement supérieur	80	60	139	183	10	866	541	1 740
Organismes de formation extrascolaire (4)	83	173	257	820	441	378	3 199	5 094
Total établissements privés subventionnés	7 509	821	8 330	3 123	485	4 585	4 380	20 904
Écoles maternelles et élémentaires	—	—	—	—	—	234	—	234
Établissements du second degré	—	—	—	—	—	209	22	231
Centres de formation d'apprentis	—	12	12	715	52	27	745	1 550
Écoles supérieures	—	—	—	—	—	68	327	2 005
Organismes de formation extrascolaire (4)	—	253	253	443	358	1 627	5 008	7 690
Total établissements privés non subventionnés	—	265	265	1 159	478	3 706	6 102	11 709
Total producteurs d'enseignement	78 237	4 360	82 597	33 974	2 842	12 961	13 231	145 604
Services administratifs et organismes publics	3 554	321	3 875	273	8	734	170	5 060
Total	81 790	4 681	86 472	34 246	2 850	13 695	13 401	150 664

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 266 millions d'euros en 2018.

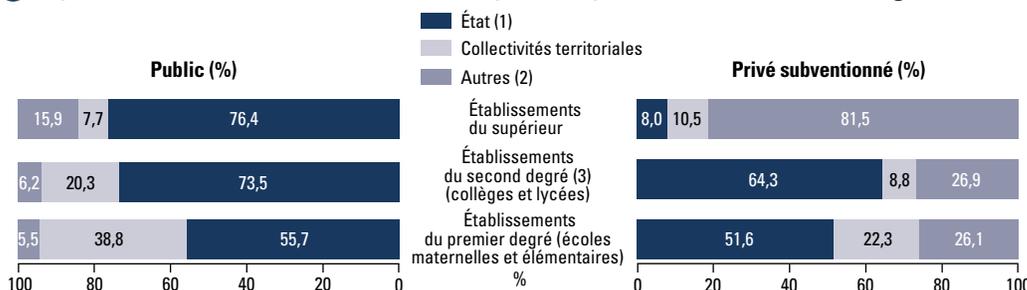
3. Voir «Précisions».

4. Y compris la formation continue.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

© DEFP

4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. État = MENJS-MESRI + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Y compris STS et CPGE.

© DEFP

Avec une progression de 1,6 % par an en prix constants depuis 1980, la **dépense par élève ou étudiant** atteint 8 810 euros en 2018 (1) (2). Dans le premier degré, contrairement aux autres niveaux, la hausse se poursuit sans interruption depuis 2010, en lien avec un taux d'encadrement accru et la création du corps de professeurs des écoles.

Dans le premier degré, le coût par élève de préélémentaire est supérieur à celui d'un élève d'élémentaire (3). La présence des Atsem contribue à accroître la dépense pour un élève de maternelle.

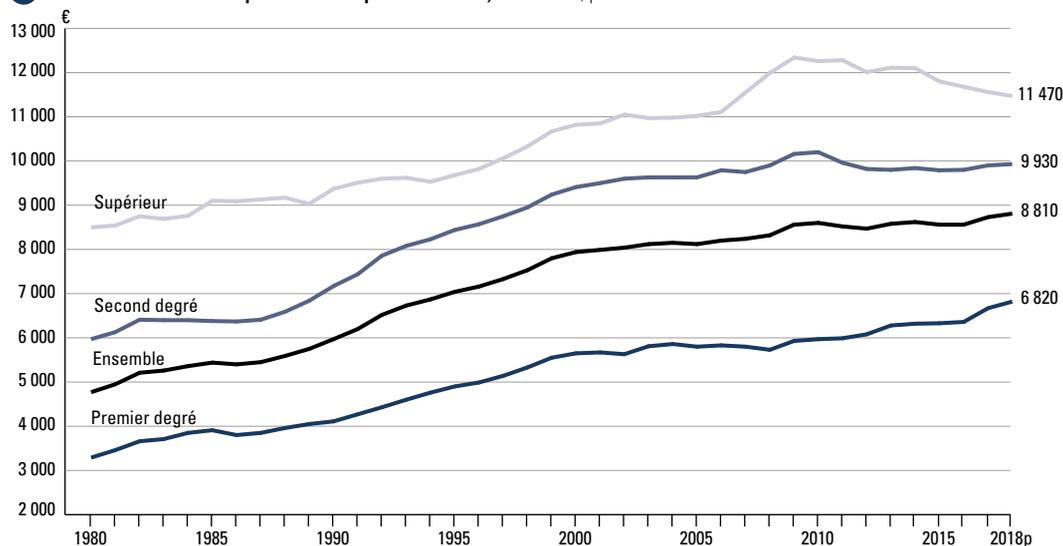
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, lui-même inférieur à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement

dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants. De plus, les lycéens en enseignement professionnel sont moins nombreux par classe que dans l'enseignement général, où les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont aussi moins importantes.

Dans le supérieur, les écarts de coûts entre les formations universitaires et les classes de type CPGE ou STS proviennent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, plus de 80 % de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, prix 2018



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

© DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2018 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Atsem - Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.38 ; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, prix 2018

Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2017	2018 p
Préélémentaire	n.d.	3 640	5 490	5 590	5 910	6 500	6 900	7 040
Élémentaire	n.d.	4 350	5 700	5 940	6 010	6 230	6 530	6 690
Premier degré (1)	3 290	4 110	5 650	5 800	5 970	6 330	6 670	6 820
Formations en collège	n.d.	6 240	8 130	8 560	8 780	8 590	8 770	8 780
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 100	11 040	10 880	12 120	11 180	11 060	11 090
Formations professionnelles en lycée	n.d.	9 870	12 370	12 160	12 880	12 480	12 630	12 810
Second degré (2)	5 970	7 170	9 410	9 630	10 200	9 790	9 900	9 930
Premier et second degrés (1) (2)	4 490	5 570	7 460	7 620	7 940	7 940	8 180	8 290
STS	n.d.	n.d.	14 420	14 960	14 820	13 840	14 150	14 180
CPGE	n.d.	n.d.	16 150	16 560	16 300	15 340	15 710	15 890
Universités (3)	n.d.	n.d.	9 030	9 070	11 030	10 610	10 130	10 120
Supérieur (4)	8 500	9 370	10 820	11 020	12 260	11 800	11 560	11 470
Coût moyen tous niveaux	4 770	5 970	7 940	8 120	8 600	8 560	8 730	8 810

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

1. Y compris l'enseignement spécial.

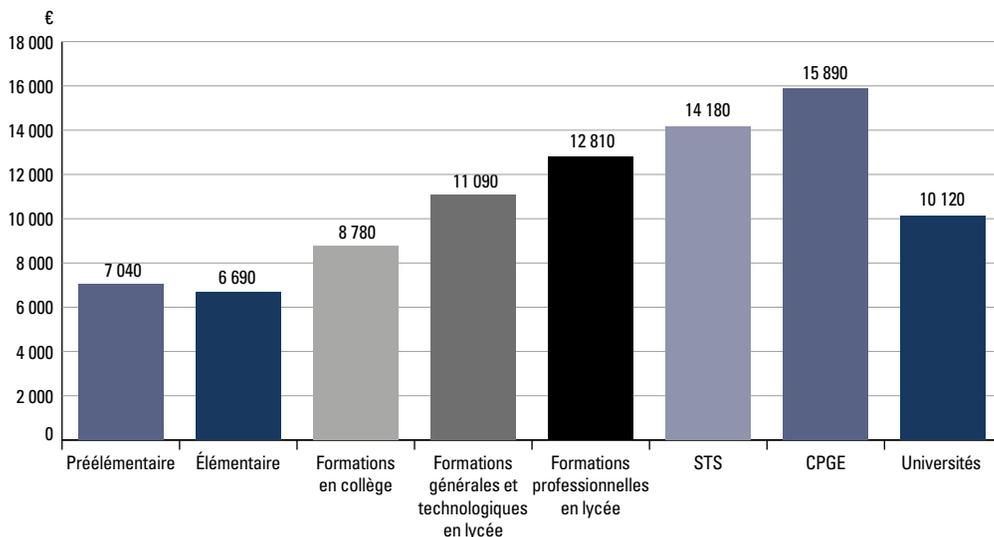
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

© DEPP

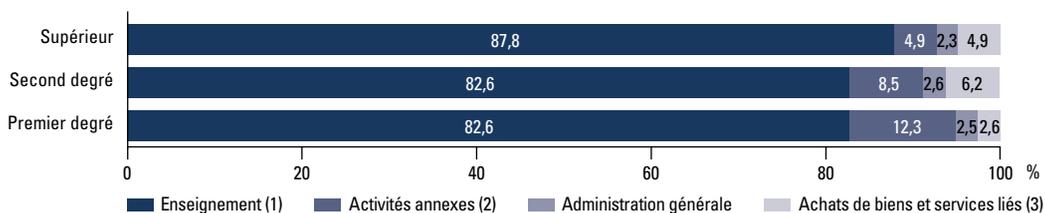
3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, en 2018



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

© DEPP

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

© DEPP

Différentes aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant de l'aide directe atteint 834,5 millions d'euros en 2019 (3).

En 2019-2020, 1 487 000 jeunes (France métropolitaine et DROM), soit 26,2 % des élèves du second degré, bénéficient d'une **bourse nationale** (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 29,9 % contre 12,3 %.

Le pourcentage de boursiers varie peu du collège (25,9 %) au lycée (26,2 %). Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel (39,1 %) est supérieur à celui des boursiers de l'enseignement général et technologique (GT, 21,6 %).

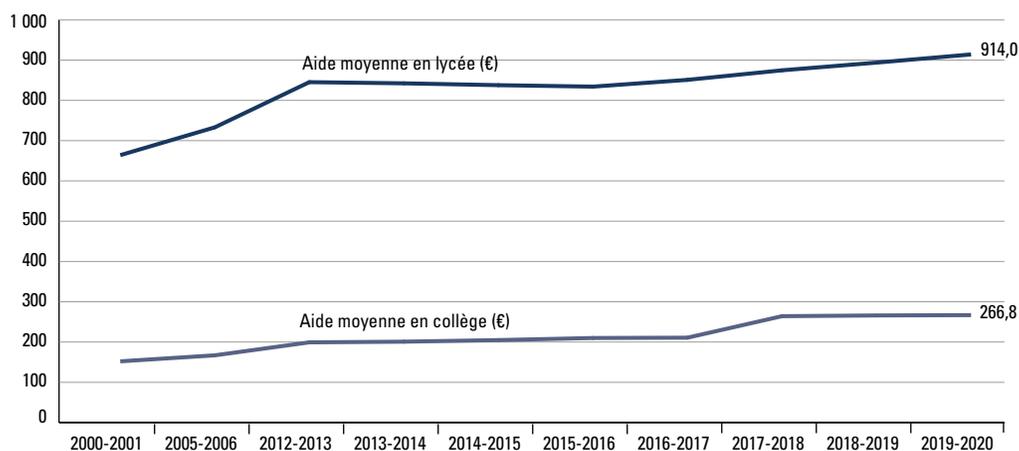
Les **bourses nationales de collège** concernent 873 000 jeunes et 614 000 jeunes bénéficient d'une **bourse**

nationale de lycée. Globalement, la part des élèves **boursiers du second degré** varie peu : + 0,6 point entre 2019 et 2020. Le taux des boursiers de lycée augmente plus fortement (+ 1,8 point pour les formations professionnelles et + 0,8 point pour les formations GT) alors que celui des collèges est quasiment stable (+ 0,3 point) (2).

L'aide moyenne en lycée (montant par élève boursier) progresse depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1) (4). Par ailleurs, la forte progression des mentions « bien » et « très bien » au diplôme national du brevet (DNB) a entraîné une augmentation des bourses au mérite : 152 000 bénéficiaires pour une dépense de 103,7 millions d'euros en 2019 (2) (3).

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une **allocation de rentrée scolaire**, pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans (4). Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,04 milliards d'euros en 2019 (3).

1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers, en euros courants



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

© DGESCO

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2019-2020 :

Bourse de collège : le montant annuel est de 105 € pour l'échelon 1, 291 € pour l'échelon 2 et de 456 € pour l'échelon 3 ;

Bourse de lycée : le montant annuel varie de 438 € pour l'échelon 1 à 930 € pour l'échelon 6 ;
Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 € pour l'échelon 1 à 1 002 € pour l'échelon 6 ;
Prime à l'internat : le montant annuel est de 258 € en collège et en lycée ;
Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 €.

Source

MENJS-DGESCO, enquêtes sur les bourses ; CNAF ; MSA.

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2019-2020

	Effectifs de boursiers en 2019-2020			Part des élèves boursiers en 2019-2020 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2018-2019 (%) (1)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 105 euros	325 997	42 835	368 832						
Échelon 2 : 291 euros	203 483	20 816	224 299						
Échelon 3 : 456 euros	262 332	17 521	279 853						
Total collège	791 812	81 172	872 984	29,8	11,2	25,9	29,4	11,3	25,5
Primes à l'internat au collège	2 969	2 041	5 010						
Formations professionnelles en lycée	218 561	32 576	251 137	42,6	25,3	39,1	40,7	24,1	37,3
Montant moyen boursier (€) (2)	724	678	718						
Primes d'équipement	41 664	4 040	45 704						
Bourses au mérite	9 071	1 969	11 040						
Primes à l'internat	24 081	2 511	26 592						
Primes de reprise d'études	50	33	83						
Formations GT en lycée	317 489	33 007	350 496	24,9	9,6	21,6	23,9	9,2	20,8
Enseignement général	232 539	25 967	258 506	22,6	8,8	19,5	21,6	8,4	18,7
Montant moyen boursier (€) (2)	680,66	653,23	677,90						
Primes d'équipement	11	1	12						
Bourses au mérite	109 399	13 956	123 355						
Primes à l'internat	11 771	1 626	13 397						
Primes de reprise d'études	11	2	13						
Enseignement technologique	84 950	7 040	91 990	34,6	14,5	31,3	33,1	14,2	29,9
Montant moyen boursier (€) (2)	692,49	649,52	689,20						
Primes d'équipement	8 897	539	9 436						
Bourses au mérite	15 942	1 696	17 638						
Primes à l'internat	5 204	561	5 765						
Primes de reprise d'études	4	1	5						
Total formations en lycée (3)	536 050	65 583	601 633	30,0	13,9	26,6	28,7	13,3	25,5
Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (4)	546 201	67 858	614 059	30,1	14,0	26,2	28,9	13,4	25,7
Total second degré	1 338 013	149 030	1 487 043	29,9	12,3	26,2	29,2	12,1	25,6

► **Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte.**

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.
2. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.

2. Montant moyen boursier (€) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

4. Niveau collège en lycée : 3^e prépa métier, 6^e à 3^e en EREA.

Lecture : en 2019 dans le second degré public, 1 338 013 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 29,9 % des élèves du second degré public.

© DGESCO

3 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2018	Montant 2019	Évolution 2019-2001 (en %)	
				en € courants	en € constants
Bourses de collège	115 070	225 327	231 611	101,28	56,88
Bourses de lycée (1)	206 853	406 359	426 292	n.s.	
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	17 995	18 908	n.s.	
Bourses au mérite - Lycée (3)	7 055	92 875	103 739	n.s.	
Bourses et primes - Lycée	379 328	517 229	548 939	44,71	12,79
Prime à l'internat - Collège (4)		1 320	1 293		
Prime à l'internat - Lycée (4)		12 262	12 300		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			n.s.	
Fonds sociaux (6)	67 900	58 325	40 310	-40,63	-53,73
Total aides directes MENJS	563 336	814 463	834 454	48,13	15,45
Allocation de rentrée scolaire (ARS) (7)	1 233 762	2 042 014	2 044 230	65,69	29,14

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

- À compter de l'année scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.
- À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.
- Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires et en 2016 avec la suppression des bourses au mérite par commission.
- Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.
- À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.
- Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

© DGESCO

4 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants

	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019/2000 (%)
Aide moyenne en collège	152,1	167,0	199,2	200,9	204,8	210,0	210,8	264,2	266,0	266,8	75,4
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	821,3	812,5	834,3	840,8	841,0	849,0	852,2	873,0	10,5
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 270,7	3 290,6	3 293,7	3 293,7	3 280,1	3 306,4	3 337,8	3 376,0	0,9
Aide moyenne en lycée	664,0	733,0	845,2	842,3	837,7	834,1	850,9	874,6	893,7	914,0	37,7
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	478,3	489,7	498,3	516,8	563,7	584,6	592,4	614,0	4,2
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 151,3	2 182,1	2 203,4	2 256,3	2 301,3	2 323,4	2 307,2	2 300,5	4,4
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
6-10 ans			358 €	360 €	363 €	363 €	363 €	364 €	368 €	369 €	
11-14 ans	253 €	263 €	378 €	380 €	383 €	383 €	383 €	384 €	388 €	389 €	
15-18 ans			391 €	394 €	396 €	396 €	396 €	397 €	401 €	403 €	

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

1. Bourses + primes du MENJS, hors fonds sociaux (enseignement public et privé). 2. En milliers.

© DGESCO

En 2018-2019, 745 100 étudiants reçoivent au moins une aide financière (2). Ils représentent 39,5% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

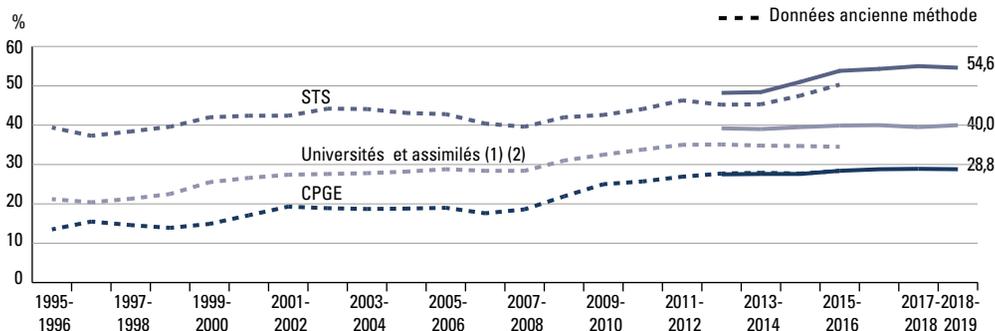
Les **bourses sur critères sociaux**, avec 712 200 étudiants bénéficiaires, représentent 96% des aides financières directes. En 2018, 5 600 étudiants bénéficient d'une allocation spécifique annuelle et 44 100 ont reçu une aide ponctuelle sur l'année, dont 15 200 boursiers sur critères sociaux. En complément de leur bourse, 6% des étudiants reçoivent une aide au mérite, soit 42 000 étudiants.

Plus de la moitié des étudiants dans les sections de techniciens supérieurs et assimilés sont boursiers

(54,6%). Cette proportion est en augmentation continue depuis 2012 (1). Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,8%. Il a fortement augmenté depuis 2005. À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 40,0%, en hausse de 0,5 point par rapport à 2017. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (12,6%) et comprise entre 20% et 28% dans les autres filières de formations (formations d'ingénieurs, universités privées, etc.) (3).

Les effectifs de boursiers progressent plus fortement aux échelons 0 et 7. L'échelon 7 est l'échelon qui correspond à la bourse la plus élevée, d'une valeur de 5 551 euros annuels en 2018-2019 (4).

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE, en %



1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

© SIES

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère en charge de l'Enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash (ESR) : 19.19.

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars $n+1$), SISE et Sclarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur. Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB.

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	639 884	655 858	681 078	691 215	696 983	712 166
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	33 898	33 876	36 239	39 110	41 666	41 993
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	35,7	34,5	34,8			
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				36,5	37,2	37,9	37,7	37,4	37,7
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)	478 600	522 242	665 114	664 675	683 647	711 261	719 436	730 487	745 083
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	35,7	36,0	36,3			
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				38,0	38,7	39,5	39,2	39,3	39,5

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).**

© SIES

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2018-2019, 15 194 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 645 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	Part de boursiers (%)							Effectifs 2018	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2018 (%)
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Université (1)	39,2	39,0	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	503 192	12,6
<i>dont : IUT</i>	45,4	45,1	44,5	44,6	43,9	44,4	44,8	49 064	11,1
<i>filières ingénieurs</i>	39,0	37,9	38,0	37,2	35,8	35,9	35,5	8 958	7,4
CPGE	27,5	27,6	27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	23 879	6,9
<i>dont : économiques et commerciales</i>	25,3	25,2	25,5	26,9	27,8	28,3	28,1	5 186	8,0
<i>littéraires</i>	28,9	29,3	28,7	30,4	31,1	30,0	30,9	3 845	7,0
<i>scientifiques</i>	28,0	28,1	28,0	28,5	28,6	28,8	28,6	14 848	6,5
STS et assimilés	48,2	48,4	51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	119 738	20,0
<i>dont : STS production</i>	45,4	45,3	47,2	50,2	50,9	52,2	51,0	31 940	17,4
<i>STS services</i>	50,2	50,3	53,2	56,1	56,3	57,7	56,9	86 613	21,5
Formations d'ingénieurs hors université	26,0	25,3	24,3	24,1	23,1	23,8	23,0	19 716	4,7
Écoles de commerce	14,2	13,7	14,2	14,6	13,8	13,5	12,6	16 719	3,6
Grands établissements de type universitaire	19,7	20,5	20,9	21,6	20,3	21,5	21,6	5 354	7,3
Universités privées	24,8	24,3	25,0	26,3	26,4	26,9	28,3	7 610	5,8
Autres écoles	22,8	22,8	22,4	22,1	21,5	19,4	21,0	12 301	5,8
Scolarité à l'étranger (1)	—	—	—	—	—	—	—	3 657	—
Total bourses	36,7	36,5	37,2	37,9	37,7	37,5	37,5	712 166	11,8

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

© SIES

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2018-2019

Bourses sur critères sociaux	Montant annuel (euros)	Boursiers 2018	Boursiers 2018 (%)	Boursiers 2017	Boursiers 2017 (%)
Échelon 0	1 009	226 581	31,8	218 901	31,4
Échelon 1	1 669	103 494	14,5	102 350	14,7
Échelon 2	2 513	53 563	7,5	53 240	7,6
Échelon 3	3 218	53 049	7,4	52 842	7,6
Échelon 4	3 924	50 770	7,1	50 080	7,2
Échelon 5	4 505	93 273	13,1	91 207	13,1
Échelon 6	4 778	83 810	11,8	82 448	11,8
Échelon 7	5 551	47 632	6,7	45 915	6,6
Ensemble		712 166	100,0	696 983	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

© SIES

En 2018-2019, 503 200 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **curtus licence** et un quart en **curtus master**, le **curtus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux (1)**.

La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 40,0%. Cette proportion de boursiers varie selon le niveau d'étude, elle est de 43,7% en cursus licence contre 32,0% en cursus master (2).

Des écarts importants existent entre filière de formation. En cursus licence, les licences « administration économique et sociale » (AES) et de « langues » se

distinguent par leur part importante d'étudiants boursiers (respectivement 52,5% et 51,0%). À l'inverse, les disciplines de « santé » et la licence de « sciences fondamentales » possèdent les parts d'étudiants boursiers les plus faibles (36,8% et 38,0%).

En cursus master, trois formations accueillent au moins 40% d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » et « pluri-lettres, lettres, sciences humaines », et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES. À l'opposé, dans les disciplines de « santé » (médecine, odontologie et pharmacie) et en « sciences fondamentales et applications », seulement le quart des étudiants sont boursiers.

Précisions

Proportion d'étudiants aidés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note Flash (ESR)* : 19.19.

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars $n+1$) et SISE.

1 Effectifs 2018-2019 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2012 (1)	2014	2015	2016	2017	2018		
						Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	45,4	44,5	44,6	43,9	44,4	44,8	11,1	49 064
Licence professionnelle	41,8	44,2	45,1	45,1	43,5	42,4	12,7	7 803
Formations d'ingénieurs	39,0	38,0	37,2	35,8	35,9	35,5	7,4	8 958
Masters enseignement (2)	43,0	40,2	41,1	42,1	43,1	42,4	11,7	16 022
Formations LMD disciplines générales (3)	39,8	40,4	41,0	41,1	41,0	41,2	13,8	365 460
Droit, sciences politiques	37,0	37,1	37,9	38,3	38,5	39,0	13,4	59 580
Sciences économiques, gestion (4)	34,4	34,8	36,9	37,0	36,6	37,4	13,8	37 734
AES	52,0	53,1	53,7	53,1	52,3	52,2	23,6	13 725
Arts, lettres, sciences du langage	38,2	39,6	40,1	40,6	41,3	41,7	13,5	28 565
Langues	45,3	46,0	47,6	47,8	47,7	48,9	18,5	47 531
Sciences humaines et sociales	40,5	41,2	41,8	42,0	42,3	42,5	13,6	80 726
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	43,8	37,0	40,1	41,9	41,9	43,6	13,9	2 914
Sciences fondamentales et applications	35,1	35,5	35,1	35,2	33,9	33,7	11,2	36 133
Sciences de la nature et de la vie	42,8	43,5	43,2	43,4	42,7	42,2	11,9	27 848
Pluri-sciences	37,6	40,6	41,1	38,3	39,6	38,1	13,4	7 615
Staps	46,7	46,1	45,7	45,6	45,0	44,9	9,6	23 089
Disciplines de santé	31,6	31,8	31,5	31,7	29,1	31,2	8,6	43 492
Pluri-santé (PACES) (5)	38,7	38,5	38,5	38,7	36,3	38,3	12,3	22 629
Médecine, odontologie, pharmacie	26,2	26,7	26,2	26,4	23,9	26,0	5,9	20 863
Autres formations	30,0	29,4	28,8	29,7	31,0	31,2	8,5	12 393
Total	39,2	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	12,6	503 192
<i>dont formations de cursus licence</i>	<i>42,9</i>	<i>43,2</i>	<i>43,7</i>	<i>43,7</i>	<i>43,4</i>	<i>43,7</i>	<i>14,2</i>	<i>377 822</i>
<i>dont formations de cursus master</i>	<i>31,8</i>	<i>32,0</i>	<i>32,0</i>	<i>32,1</i>	<i>31,4</i>	<i>32,0</i>	<i>9,0</i>	<i>125 370</i>

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômes de licence et de master à partir de la rentrée 2014. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Il existe une légère rupture statistique dans les proportions de boursiers.
2. Les données de 2012, antérieures à l'ouverture des ESPÉ, ne sont pas exactement comparables aux années ultérieures. La grande majorité des étudiants des masters enseignement sont en effet depuis 2013 ceux scolarisés dans les ESPÉ.
3. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
4. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES
5. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (PACES ou plus rarement Pluripass).

2 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	49 064	44,8		
Licence professionnelle	7 803	42,4		
Formations d'ingénieurs			8 958	35,5
Masters enseignement			16 022	42,4
Formations LMD disciplines générales (1)	293 867	44,0	71 593	32,6
Droit, sciences politiques	44 386	40,4	15 194	35,3
Sciences économiques, gestion (2)	26 101	40,9	11 633	31,5
AES	13 400	52,5	325	42,4
Arts, lettres, sciences du langage	23 459	45,4	5 106	30,4
Langues	42 727	51,0	4 804	35,8
Sciences humaines et sociales	64 021	44,9	16 705	35,2
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	1 855	44,9	1 059	41,5
Sciences fondamentales et applications	28 183	38,0	7 950	24,1
Sciences de la nature et de la vie	21 128	45,7	6 720	34,0
Pluri-sciences	7 305	38,7	310	28,3
Staps	21 302	45,5	1 787	39,2
Total disciplines de santé	23 753	36,8	19 739	26,3
Pluri-santé (PACES) (3)	22 629	38,3		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 124	20,9	19 739	26,3
Autres formations (4)			12 393	26,1
Total	377 822	43,7	125 370	32,0

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.
3. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (PACES ou plus rarement Pluripass).

En 2017, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental** (DIRD) atteint 50,5 milliards d'Euros (Md€), en hausse de 0,9 Md€ par rapport à 2016 (1). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a progressé de 1,2 % entre 2016 et 2017, dont +1,6 % pour les entreprises et +0,5 % pour les administrations. Les entreprises réalisent 65 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) consacré à la R&D. Il s'élève à 2,2 % en 2017, dont 1,4 % pour les entreprises et 0,8 % pour les administrations (2).

En 2017, la **dépense nationale de recherche et développement** (DNRD) s'élève à 54,0 Md€, dont 33,0 Md€ pour les entreprises et 21,0 Md€ pour les administrations. L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,4 %. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations (3). La part des entreprises dans la DNRD est de 61 % en 2017 (1).

La R&D mobilise en France 441 500 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 2,1 % en 2017. Les chercheurs occupent un peu plus des 2/3 des emplois de R&D (66 % au sein des administrations et 68 % dans les entreprises).

Précisions

Entreprises - enquête réalisée auprès de 11 500 entreprises et centres techniques de recherche en France. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,40 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations - enquête réalisée auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU) et centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (ESRI) : 20.01 ; 19.05 ; 19.01 ; 18.02 ; 17.11.
- *Notes Flash* (ESR) : 20.05 ; 19.23 ; 19.16 ; 19.07 ; 19.01.
- *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*, n° 13, MESRI-SIES, mai 2020.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

Source

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB.

1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros courants (M€)

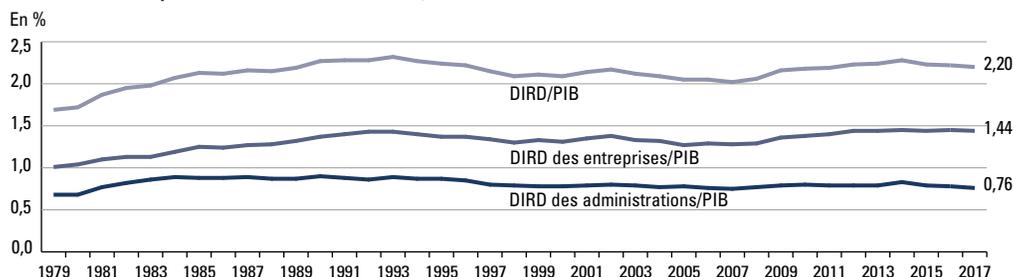
	1978	1999	2010	2011	2012	2013	2014 (1)	2015 (1)	2016 (2)	2017 (2)	Évolution (%) (3)
DNRD	5 897	29 885	44 841	46 474	48 537	49 377	52 283	52 607	53 004	54 036	1,4
DNRD par les administrations (4)	3 459	13 267	19 172	19 097	19 633	20 252	20 765	20 991	20 675	21 053	1,3
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	27 377	28 904	29 126	31 517	31 616	32 329	32 983	1,5
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	57,2	58,9	59,5	59,0	60,3	60,1	61,0	61,0	
DIRD	5 743	29 529	43 469	45 112	46 519	47 362	48 927	48 959	49 651	50 514	1,2
DIRD par les administrations (4)	2 313	10 873	16 014	16 261	16 478	16 772	17 794	17 295	17 325	17 494	0,5
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	31 665	32 326	33 019	1,6
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,0	64,6	64,6	63,6	64,7	65,1	65,4	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,19	2,23	2,24	2,28	2,23	2,22	2,20	

► **Champ : France entière.**

1. Changement méthodologique.
2. Résultats définitifs.
3. Évolution entre 2016 et 2017 (en volume en %).
4. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).
5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

© SIES

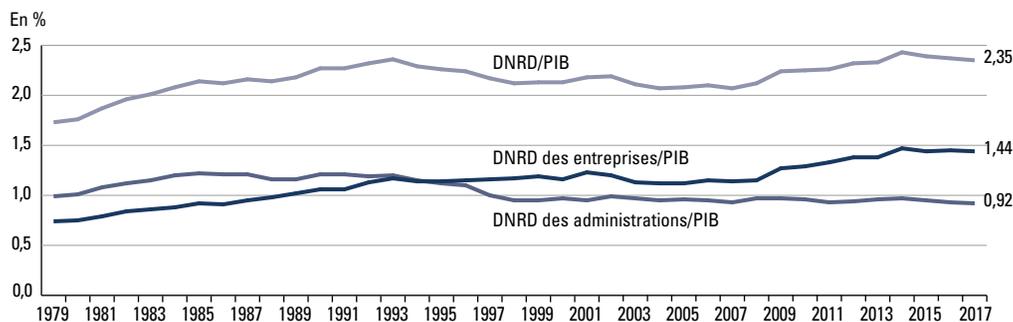
2 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB, en %



► **Champ : France entière.**

© SIES

3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB, en %



► **Champ : France entière.**

© SIES

4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental, en ETP

	1993	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (3)	2017 (4)	2017 en %	Évolution en % (5)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	402 491	411 780	416 687	423 903	426 428	432 245	441 509	100	2,1
<i>dont chercheurs (1)</i>	<i>142 772</i>	<i>243 533</i>	<i>249 247</i>	<i>258 913</i>	<i>265 466</i>	<i>271 772</i>	<i>279 470</i>	<i>285 488</i>	<i>295 754</i>	<i>67</i>	<i>3,6</i>
Personnel total de R&D des entreprises (2)	164 384	235 588	239 111	246 438	249 991	248 145	251 915	255 805	265 496	100	3,8
<i>dont chercheurs des entreprises</i>	<i>66 455</i>	<i>143 828</i>	<i>148 439</i>	<i>156 392</i>	<i>161 460</i>	<i>161 744</i>	<i>166 814</i>	<i>170 571</i>	<i>180 446</i>	<i>68</i>	<i>5,8</i>
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	163 380	165 342	166 696	175 758	174 514	176 440	176 014	100	-0,2
<i>dont chercheurs des administrations (1)</i>	<i>76 317</i>	<i>99 705</i>	<i>100 807</i>	<i>102 521</i>	<i>104 006</i>	<i>110 029</i>	<i>112 656</i>	<i>114 916</i>	<i>115 308</i>	<i>66</i>	<i>0,3</i>

► **Champ : France entière.**

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.
2. Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.
3. Résultats définitifs.
4. Résultats semi-définitifs.
5. Évolution entre 2016 et 2017.

© SIES